



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2024-02-29

À une séance extraordinaire de la Municipalité de Fassett tenue au 19 rue Gendron, le 29 février 2024 à 15 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Marcel Lavergne Lyne Gagnon
Sébastien Tremblay Jean-Yves Pagé

Messieurs les conseillers le conseiller Gabriel Rousseau et Claude Joubert sont absents

Formant quorum sous la présidence du maire François Clermont,

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption de la nouvelle grille de tarification – permis et certificats.
- 5- Levée de l'assemblée

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 15H40.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs les conseillers Marcel Lavergne, Sébastien Tremblay et Jean-Yves Pagé sont présents. Madame la conseillère Lyne Gagnon est également présente. Messieurs les conseillers Gabriel Rousseau et Claude Joubert sont absents. Monsieur le maire François Clermont préside l'assemblée. Madame la directrice générale Chantal Laroche est présente.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-02-028

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- **ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE DE TARIFICATION – PERMIS ET CERTIFICATS.**

2024-02-029

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la grille de tarification, apparaissant à l'annexe A du règlement 2023-19 édictant la tarification des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que cette annexe peut être changée par simple résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL LAVERGNE

ET RÉSOLU :

QUE l'annexe A soit remplacée comme suit :

Annexe A TARIFS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

	Tarifs	Dépôt
Permis de lotissement		
Permis de lotissement mineur	50\$ par lot	
Permis de lotissement majeur	250 \$	
Permis de construction		
Usage résidentiel :		
Bâtiment principal	150\$ + 50\$ log add	
Agrandissement	100 \$	
Usage non résidentiel :		
Bâtiment principal	150 \$	
Bâtiment accessoire	50 \$	
Agrandissement	150 \$	
Stationnement	50 \$	
Établissement ou installation d'élevage	50 \$	
Usage mixte		
Construction du bâtiment principal :	150\$ + 50\$ par unité de logement ou unité d'autre nature	
Agrandissement	150 \$	
Autres		
Construction ou prolongement d'une rue		
Certificat d'autorisation :		
Construction		
Bâtiment accessoire résidentiel	50 \$	
Rénovation et réparation		
Bâtiment principal	50 \$	
Bâtiment patrimonial	75 \$	
Bâtiment accessoire	50 \$	
Autres constructions	50 \$	
Démolition		
Bâtiment non-patrimonial	50 \$	
Bâtiment patrimonial	300 \$	
Autres		
Piscine et spa	50 \$	
Déplacement de construction	50 \$	
Déblai ou remblai sur un terrain	50 \$	
Enseigne	50 \$	
Travaux sur la rive ou le littoral	50 \$	dépôt 300.00\$

Antenne	0 \$	
Installation d'un quai	30 \$	
Installation d'une marina	50 \$	
Installation septique	100 \$	dépôt 300.00\$
Clôture - muret - haies- mur de soutènement	25 \$	
Ouvrage de captage d'eau	100 \$	dépôt 300.00\$
activités sylvicoles	75 \$	
Carrière, gravière, sablière	500 \$	
Abattage d'arbre	20 \$	
Construction et usage temporaire	25 \$	
Court de tennis	0 \$	
Changement d'usage ou de destination	50 \$	
Changement de production animale ou augmentation du nombre d'unités animales	50 \$	
Épandage de substances exogènes de la ferme comme engrais ou amendements organiques	50 \$	
Tout travail susceptible de perturber la libre circulation des eaux (ponceau)	50 \$	dépôt 300.00\$
Permis de séjour	200 \$	
Certificat d'occupation		
Usage additionnel à l'habitation	40 \$	
Commerce	100 \$	
Autres		
Demande de modification réglementaire	1 000 \$	
Dérogation mineure	300 \$	
PPCMOI	300 \$	

Renouvellement :

Les tarifs d'honoraires pour tout permis de lotissement et de construction ou pour tout certificat d'autorisation édicté par la présente section, sont doublés à chaque renouvellement demandé ou exigé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-02-030

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNE GAGNON ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 15 : 42

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière